



# PRÉFÈTE DE L'ISÈRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Grenoble, le 25 mai 2026

La préfète  
à  
Mesdames et Messieurs  
les maires de l'Isère  
(Copie à Messieurs les sous-préfets)

## **Objet : Adaptation des dispositifs de sécurité et de secours lors des manifestations et rassemblements en période de forte chaleur**

Dans un contexte de hausse exceptionnelle des températures à cette période sur l'ensemble du territoire national, je vous invite à bien vouloir veiller à l'adaptation des dispositifs de sécurité, de secours et d'accompagnement sanitaire mis en œuvre à l'occasion des manifestations accueillant du public, notamment les manifestations sportives, culturelles, festives et les rassemblements de grande ampleur organisés en extérieur comme en intérieur.

Aussi, je vous remercie de relayer les consignes suivantes aux organisateurs concernés et services mobilisés :

- Procéder à une évaluation renforcée des risques sanitaires liés aux fortes chaleurs dans le cadre de l'instruction et du suivi des événements accueillant du public ;
- Adapter, si nécessaire, les dispositifs prévisionnels de secours (DPS) au regard des conditions météorologiques attendues, de la fréquentation estimée, de l'âge du public et de la durée des manifestations ;
- Renforcer, si nécessaire, en lien avec les services d'incendie et de secours, les associations agréées de sécurité civile et les services de santé mobilisés, les capacités de prise en charge des malaises, déshydratations, coups de chaleur et autres situations d'urgence liées aux températures élevées ;
- Prévoir, lorsque cela est possible, des points d'eau accessibles gratuitement, des zones ombragées ou rafraîchies, ainsi que des espaces de repos destinés au public et aux personnels engagés ;
- Sensibiliser les organisateurs à la nécessité, si possible, d'adapter les horaires des épreuves ou animations lorsque les conditions climatiques le justifient, en particulier pour les publics vulnérables et les activités sportives intensives ;
- Veiller à la diffusion régulière de messages de prévention à destination des participants, spectateurs et encadrants, rappelant les gestes de protection contre la chaleur et les conduites à tenir en cas de malaise ;
- Porter une attention particulière aux personnels mobilisés dans le cadre des dispositifs de sécurité, de secours et de maintien de l'ordre, afin de garantir des temps de relève suffisants, un accès permanent à l'hydratation et des équipements adaptés ;
- Assurer une coordination étroite entre les services de l'État, les collectivités territoriales, les organisateurs d'événements, les associations agréées de sécurité civile et les acteurs de secours et sanitaires.

Tout en maintenant une vigilance constante sur l'évolution de la situation météorologique, vous pourrez, si les circonstances locales l'exigent, demander l'adaptation, le report ou l'annulation de certaines manifestations lorsque les conditions de sécurité ne peuvent être garanties.

Je vous remercie de la pleine mobilisation de l'ensemble des services placés sous votre autorité afin d'assurer la sécurité et la santé de nos concitoyens dans cette période de vigilance particulière.

Ces consignes valent jusqu'à la fin de la vague de chaleur en cours.

La préfète,



**Catherine SÉGUIN**